

- 7) Sur chaussée susceptible d'être fréquentée par des véhicules, respecter les consignes de l'animateur.
- 8) En cas d'arrêt, quel qu'en soit le motif, se placer sur le côté du passage, par respect d'autrui (autre randonneur, cavalier, VTT, skieur ...).
- 9) En cas d'arrêt technique, qui nécessite un isolement hors du sentier, prévenir et laisser son sac à dos au bord du sentier pour avertir le serre-file.
- 10) Pour les déplacements en voiture jusqu'au départ de la randonnée, penser à remplir les véhicules au maximum pour des déplacements moins onéreux, moins de véhicules sur la route et donc moins de risque de se perdre (sauf cas particuliers (épidémies ou autres) où des consignes particulières seront appliquées). Le défraiement du covoiturage est calculé par l'animateur à partir du barème unique déterminé par le Bureau de l'Association et est divisé par 4. Les occupants de chaque voiture versent leur quote-part au chauffeur.
- 11) Pour participer à une sortie en raquettes, avoir suivi obligatoirement une formation à l'utilisation d'un DVA (Détecteur de Victime d'Avalanche) auprès d'un organisme habilité (ESF...) et fournir l'attestation correspondante. Le DVA est obligatoire lors des sorties en raquettes. Il peut être prêté par l'Association, dans la limite des stocks disponibles. L'adhérent doit prévoir dans son sac un jeu de 4 piles neuves AAA-LR03.

Vie de l'Association

- 1) L'Association propose régulièrement des animations (repas, voyages, séjours...) pour lesquels une inscription est obligatoire. Cette inscription par l'adhérent est un engagement ferme vis-à-vis de l'Association. Sauf en cas de force majeure, toute annulation entraînera pour l'adhérent le paiement des frais relatifs à l'animation à laquelle il s'est inscrit.
- 2) Est prioritaire pour les inscriptions aux séjours et voyages, l'adhérent qui marche régulièrement (au minimum 5 fois par an).
- 3) Une adhésion à l'Association peut ne pas être renouvelée par le Président et le Bureau pour quelques raisons que ce soient (inadaptation aux différentes randonnées proposées, perturbations mettant en cause la sécurité du groupe, etc...).

Equipement du randonneur soucieux de sa sécurité

ETE	HIVER
<ul style="list-style-type: none"> - Papiers d'identité, argent, licence FFRP et fiche médicale - Bonnes chaussures de randonnée (des crampons usés sont source d'accident) - Guêtres - Une paire de bâtons télescopiques - Un sac à dos de 40 L (tout doit rentrer dans le sac) - Un bon coupe-vent - Un pull chaud - Un maillot de rechange - Un pantalon si on part en short - Une paire de gants fins et un bonnet - Casquette, chapeau - Lunettes de soleil et crème solaire - Gourde d'eau et thermos - Casse-croûte et compléments pour les pauses 	<ul style="list-style-type: none"> - Papiers d'identité, argent, licence FFRP et fiche médicale - Très bonnes chaussures adaptées aux randonnées sur neige et aux raquettes - Raquettes + DVA et crampons forestiers - Guêtres - Deux bâtons avec rondelle à neige - Un sac à dos de 40 L (tout doit rentrer dans le sac, sauf les raquettes) - Une veste imperméable très chaude - Un pull chaud ou vêtement polaire - Un maillot de corps - Un bonnet et deux paires de gants plutôt qu'une - Lunettes de soleil et crème solaire - Gourde d'eau et thermos - Casse-croûte et compléments pour les pauses (les randos d'hiver exigent plus de calories)
<p><i>Des chaussures et du linge de rechange dans un sac qui restera dans le coffre de la voiture.</i></p>	

Fait à Barraux le : 18/12/2021

Le Président : 